

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

Le 11 avril 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Marie-Christine DESROUSSEAUX,
Pascal DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER,
Claude MARMIER, Jean-Louis PFEIFFER, Aurelio VICQUERY.

Absent : Karim TENNAH, démissionnaire.

La séance est déclarée ouverte à 19 h 45.
Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Election d'un nouvel adjoint.

Cette question ne peut être traitée ce jour, car nous sommes dans l'attente de la décision de Monsieur le Préfet concernant la demande de démission de Karim TENNAH du conseil municipal. L'élection d'un nouvel adjoint est donc reportée à une prochaine réunion du Conseil.

2/ Vote des taxes communales.

Monsieur le Maire a demandé au Percepteur une simulation d'augmentation des impôts de l'ordre de 5 000 € et 8000€, fin 2012, le résultat de fin d'exercice était de + 188084 €, fin 2013 il était de + 244 177 € (soit 56 093 € de plus). Le résultat du budget 2014 est estimé en projection à 208 745 €, déduction faite du remboursement du crédit pour le groupe scolaire. Ce dernier est calculé par rapport au nombre d'habitants, et par rapport au nombre d'enfants scolarisés dans chaque commune, ce qui représente pour Bucey environ 26 % de la participation globale. Nous devons ainsi prévoir la somme de 15 000 € payables les cinq premières années, à laquelle il faut ajouter 5 000 € environ de frais de fonctionnement supplémentaires de l'école, et environ 3 000 € occasionnés par le coût de la réforme des rythmes scolaires. Ce qui fait un total de 23 000 € supplémentaires pour l'école, il nous resterait donc sur les 56 000 € excédentaires en 2013, 33 000 € disponibles, utilisés pour moitié par des dépenses imprévues, et moitié pour des emprunts servant à financer les travaux à venir : notre capacité d'endettement est donc d'environ 16 000 € par an. Les travaux de voirie sont les plus urgents, il conviendra donc de prévoir un crédit sur 10 ans pour l'ensemble des travaux. Au vu de ces chiffres, et après les simulations précitées, Monsieur le Percepteur nous incite à augmenter les impôts fonciers, décision à laquelle M. le Maire n'adhère pas et choisit de ne pas faire subir aux habitants cette augmentation en 2014, préférant laisser passer une année afin de prendre du recul. Une étude de l'ensemble des travaux à réaliser sera établie en 2014 ; à noter par exemple, que le classement de l'église aux Monuments Historiques permettrait l'obtention de subventions, une partie de la toiture devra être refaite dans les années à venir.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3/ Office National des Forêts : travaux prévus en 2014.

Chaque année, l'ONF nous faire parvenir une prévision budgétaire : elle était de l'ordre de 2 758,64 € pour l'année 2013, et est de 2 679,37 € H.T. pour 2014.

Une délibération est demandée pour voter le montant de ces travaux : elle est adoptée à l'unanimité. A noter que sur 1,3 kilomètre en direction de Chenegy, les abords de la route doivent être dégagés sur cinq mètres de large, désormais à la charge de la commune de Bucey.

4/ Adhésion de la commune des Sièges (Yonne) au Syndicat de la Vanne.

Monsieur le Maire nous fait lecture du courrier adressé par la commune des Sièges, en date du 14/02/2014, demandant son adhésion au Syndicat de la Vanne (qui œuvre à l'entretien des rives de la Vanne sur 284 kilomètres). Aucune objection n'est faite quant à cette adhésion, sachant que d'ores et déjà il est décidé que le Syndicat de la Vanne sera régi à partir de 2015 par la Communauté de Communes.

Voté à l'unanimité.

5/ Election de deux titulaires et deux suppléants au Syndicat de la Vanne.

Par erreur, nous avons élu lors de la dernière réunion de Conseil, un seul titulaire et un seul suppléant, alors qu'il convient d'en nommer deux de chaque.

Aurélio Vicquery était titulaire, Jean-Louis Pfeiffer est nommé titulaire également, Jacky Hancke était suppléant, Pascal Desrousseaux est nommé suppléant également.

6/ Contrats à renouveler pour Madame BEROST et Madame MANTEAU.

Le contrat de Madame BEROST est à renouveler pour une période d'un an, à raison d'une heure de travail hebdomadaire : cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le contrat de Madame MANTEAU est à renouveler pour une période de 1 an, à raison de 26 heures de travail hebdomadaires : décision également adoptée à l'unanimité.

7/ SPL Xdémat :

- Changement de la durée de la convention : la dématérialisation concerne toute opération effectuée par la Commune via la Préfecture (signature électronique). A cet effet la durée du contrat était initialement de... 99 ans, durée ramenée à trois ans, ce qui permet de dénoncer le contrat ou d'y apporter des avenants beaucoup plus facilement.
Délibération votée à l'unanimité.
- Désignation d'un représentant : du fait que nous sommes, par ce contrat, actionnaires de la société Xdemat, (par l'achat d'une action à 15 €), il nous faut nommer un représentant, qui peut par exemple assister aux assemblées générales : Monsieur le Maire se propose, et sa candidature est acceptée à l'unanimité.

8/ Subventions aux associations.

Rappel des subventions allouées pour l'année 2013 aux associations :

1 250 € pour le FC Bucey, 1 000 € pour l'Association d'Animation + 400 € exceptionnels pour l'organisation des jeux médiévaux, 1 000 € pour l'ASPBO, et 150 € pour l'Amicale des Pêcheurs.

Pour 2014, une nouvelle association voit le jour : l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de Bucey-en-Othe, qui demande dans un courrier adressé à la Mairie, une subvention de 300 € pour ses frais de fonctionnement, soit l'achat de vaisselle et la préparation d'un buffet, en vue d'une manifestation prévue dans l'année. Cette somme lui est accordée, sachant que 97,20 € en seront déduits car la commune a la possibilité de commander la vaisselle directement chez un fournisseur qui propose un prix intéressant, et sachant que l'association a proposé à la mairie de prêter cette vaisselle en cas de besoin ultérieur.

La subvention à l'ASPBO reste de 1 000 €.

La subvention à l'Association d'Animation reste de 1 000 € également.

Par contre M. le Maire propose que l'Amicale des Pêcheurs, qui n'a fait aucune demande et ne concerne qu'un seul buceyon, ne reçoive que 50 €.

Le FC Bucey se voit octroyer pour sa part, la somme de 1 350 €.

9/ Délibération sur la possibilité de créer un deuxième point d'arrêt de bus.

Une habitante du chemin de Vaurancher (à la sortie de Bucey direction Vauchassis), nous fait parvenir sa demande pour installer un point d'arrêt de bus (école primaire) à proximité de chez elle, l'un de ses enfants étant obligé, à la rentrée prochaine, de se rendre seul à l'arrêt de car : en effet, elle ne pourra pas l'y accompagner pour cause de changement d'horaires de travail.

Il s'agit donc de faire une demande officielle auprès des Services des Transports Scolaires, qui nous fera connaître son acceptation, et l'incidence causée par cet arrêt supplémentaire au niveau du coût, qui sera à supporter par la Commune.

Par ailleurs, au niveau du car des collèves, (arrêt situé au carrefour des rues Jean-Thomas Bonnemain, de l'Eglise et de la Croix St Abdon) un habitant s'est plaint du dérangement occasionné par les élèves du lycée qui attendent, un peu bruyamment, leur car, non pas à l'arrêt prévu à cet effet, mais plus haut dans la rue. En effet, pour éviter une manœuvre, le car ramasse les élèves à un endroit non conventionné au lieu de s'arrêter à l'abribus. Nous allons donc joindre à notre demande d'arrêt supplémentaire, celle de modifier le circuit du car pour lui permettre de ramasser les élèves à l'endroit prévu.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

10/ Point sur le CCAS.

Du fait de la modification de la composition du Conseil Municipal, il convient de reformer un nouveau CCAS : les membres du Conseil deviennent donc : Nicole BARD, Claude MARMIER, Martine CATERINO et Pascal DESROUSSEAUX.

Concernant les membres extérieurs au Conseil, en font toujours partie :

Marie-Thérèse DESCHAMPS, Réjane MILLEY, et Carmen PETIDENT.

Nous devons donc élire un quatrième membre extérieur, ce qui sera fait lors de la prochaine réunion du CCAS.

11/ Questions diverses.

a/ Commission communale des Impôts Directs.

Le Centre des Impôts désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi les habitants de la commune, donc y payant leur impôts fonciers, ou bien possédant une résidence secondaire pour laquelle ils s'acquittent également d'un impôt. Ils ont pour mission, lorsqu'ils sont dépêchés par le Service des Impôts, de contrôler la bonne correspondance entre les biens déclarés au fisc et la réalité des aménagements intérieurs des habitations.

Soit l'on établit une liste de personnes susceptibles d'accepter de se prêter à cette mission, soit l'on laisse le soin au Service des Impôts de désigner lui-même ces personnes, sachant que de toute façon, parmi la liste que l'on fournit, eux seuls ont le pouvoir de désigner les dits commissaires. Monsieur le Maire se rapproche de ces services afin d'obtenir davantage de renseignements, et ainsi répondre en toute connaissance de cause à cette demande, Dans cette attente, Une liste a été préétablie par le conseil.

b/ Communauté de Communes :

Mercredi 16/04, il faut présenter à la CDC un président et un vice-président pour représenter la commune de Bucey. Le temps légal pour présenter les candidats étant de trois jours ouvrés avant la date du vote, nous devons répondre pour lundi 14/04.

c/ Feux d'artifice, formation des artificiers.

Trois personnes à Bucey remplissent le rôle d'artificier : Jacky Hancke, Jean-Louis Pfeiffer, et Stéphane Pellegrini. De nouvelles normes nous obligent à faire suivre une formation à ces trois personnes. Elle peut se dérouler sur trois ans en présentant une personne par an. Coût de la formation : entre 150 et 200 € sur deux jours. Il est décidé de présenter Jean-Louis Pfeiffer pour l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.